



Séparation : Il refuse de vendre la maison

Par **nacio**, le **06/10/2014** à **20:54**

Bonsoir,rnrnrnJe suis actuellement en phase de séparation d'avec mon conjoint. Nous vivons ensemble depuis 6 ans, avons deux enfants mais ne somme pas mariés. rnrnNous avons également un maison en commun qu'aujourd'hui je désire vendre, mais mon compagnon m'a déjà prévenue qu'il n'accepte pas.rnrnrnDonc ma question est simple : Suis-je en droit d'exiger la revente de la maison afin de recuperer mon apport financier et ne plus devoir assumer le pret ?rnrnrnMerci !

Par **amajuris**, le **06/10/2014** à **23:35**

Bjr,rnPour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous les propriétaires donc en cas de refus vous devrez saisir le juge sans garantie d'obtenir satisfaction. rnLe prêt est un autre problème car il existe sans doute une clause de solidarité. rnCdt

Par **Lag0**, le **07/10/2014** à **07:35**

[citation]Je suis actuellement en phase de séparation d'avec mon **conjoint**. Nous vivons ensemble depuis 6 ans, avons deux enfants mais **ne somme pas mariés**.
[/citation]rnBonjour,rnDifficile de suivre...rnLe terme "conjoint" faisant référence aux couples mariés.

Par **cocotte1003**, le **07/10/2014 à 09:01**

Bonjour, commencez par voir s'il souhaite racheter votre part et voyez avec la banque si vous pouvez vous désolidariser du prêt. Celui qui restera vivre dans le bien commun devra verser à l'autre une indemnité compensatrice, cordialement

Par **nacio**, le **07/10/2014 à 11:50**

Tout d'abord, effectivement j'aurais du dire compagnon et pas conjoint vu que nous ne sommes pas mariés.
La situation est compliquée. Je veux la séparation, lui ne l'accepte pas et fait pour me garder avec lui.
Le problème c'est que je n'ai pas les moyens financiers pour me payer une location tant que je dois rembourser le prêt.
Pour ce qui est de désolidariser le prêt, lui n'en a pas les moyens (manque d'apport/ salaire trop bas). J'ai bien pensé moi même reprendre la maison (mes parents peuvent m'aider), mais il le refuse.
En résumé, si je comprends bien, à partir du moment où il refuse de vendre, rien ne peut l'y obliger et je suis donc condamnée à rester avec lui ?
Il doit bien exister une solution ? Je dois bien avoir des droits aussi ?

Par **cocotte1003**, le **07/10/2014 à 11:57**

Oui vous avez le droit de partir et de saisir le tribunal pour demander à vendre le bien. Attention cela risque de se faire aux enchères avec le risque sur le prix de vente. En attendant, effectivement vous devez payer votre part des frais de la maison, cordialement

Par **Lag0**, le **07/10/2014 à 13:27**

[citation]En résumé, si je comprends bien, à partir du moment où il refuse de vendre, rien ne peut l'y obliger[/citation]
Bien au contraire, le code civil nous dit :
[citation]Article 815
Modifié par Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 - art. 2 JORF 24 juin 2006 en vigueur le 1er janvier 2007
Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision et le partage peut toujours être provoqué, à moins qu'il n'y ait été sursis par jugement ou convention.[/citation]
Mais cela passera par une procédure judiciaire s'il n'y a pas de possibilité d'accord amiable.

Par **nacio**, le **08/10/2014 à 22:04**

Est-ce que quelqu'un a de l'expérience avec cette procédure ?
Combien de temps cela peut-il prendre ?

Par **chris04**, le **09/10/2014** à **11:42**

bonjour ,je suis marié sous le regime de la communauté,j'ai fait 50000 euros de dette a l'insu de ma conjointe; je voudrais savoir si je peut divorcé en prenant en charge toutes les dettes sans toucher aux biens immobiliers
[fluo]
Bonjour,
Merci d'avoir la correction d'ouvrir votre propre sujet plutôt que de vous greffer dans un sujet en cours avec une problématique différente. [/fluo]